

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 ó RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 16.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Ammoniaque 25% Ph. Eur. BP

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Ideal Chimic SA
Route de Saint-Julien 34
CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)
SWITZERLAND
service@idealchimic.ch

· **Service chargé des renseignements:**

Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: 022 307 11 80

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 01 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

GHS07

GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

ammoniac

· **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 ó RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: Ammoniaque 25% Ph. Eur. BP

(suite de la page 1)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Conseils de prudence**

- P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
 · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 1336-21-6	ammoniac	⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400	≤25%
EINECS: 215-647-6			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau.
 Tamponner au polyéthylène glycol 400.
 Recourir à un traitement médical.

· **Après contact avec les yeux:**

Protéger l'oeil intact.
 Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Ne pas essayer de neutraliser.



Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritation des voies respiratoires
 Troubles gastro-intestinaux
 Vomissement sanglant

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 ó RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: Ammoniaque 25% Ph. Eur. BP

(suite de la page 2)

Migraine

Perte de connaissance

- **Risques** Risque de perforation gastrique.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Oxyde d'azote (NOx)

Ammoniac

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une ventilation adéquate.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Utiliser un neutralisant.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 ó RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: Ammoniaque 25% Ph. Eur. BP

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Matériau approprié pour réservoirs et canalisations: Polyéthylène ou Polypropylène.
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: Teflon ou viton.
Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Conserver à < 25 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **DNEL**
Dose dérivée sans effet (DNEL)
ammoniac solution (1336-21-6)
DNEL travailleurs, court terme Effets systémiques dermal(e) 6,8 mg/kg Poids du corps
DNEL travailleurs, long terme Effets systémiques dermal(e) 6,8 mg/kg Poids du corps
DNEL travailleurs, court terme Effets systémiques par inhalation 47,6 mg/m³
DNEL travailleurs, court terme Effets locaux par inhalation 36 mg/m³
DNEL travailleurs, long terme Effets systémiques par inhalation 47,6 mg/m³
DNEL travailleurs, long terme Effets locaux par inhalation 14 mg/m³
DNEL consommateur, court Effets systémiques dermal(e) 68 mg/kg Poids du corps
DNEL consommateur, long terme Effets systémiques dermal(e) 68 mg/kg Poids du corps
DNEL consommateur, court Effets systémiques par inhalation 23,8 mg/m³
DNEL consommateur, court Effets locaux par inhalation 7,2 mg/m³
DNEL consommateur, long terme Effets systémiques par inhalation 23,8 mg/m³
DNEL consommateur, long terme Effets locaux par inhalation 2,8 mg/m³
DNEL consommateur, court Effets systémiques oral 6,8 mg/kg Poids du corps
DNEL consommateur, long terme Effets systémiques oral 6,8 mg/kg Poids du corps
- **PNEC**
Concentration prédite sans effet (PNEC)
ammoniac solution (1336-21-6)
PNEC Eau douce 0,0011 mg/l
PNEC Dégagement intermittent d'eau 0,0068 mg/l
PNEC Eau de mer 0,00011 mg/l
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 ó RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: Ammoniaque 25% Ph. Eur. BP

(suite de la page 4)

· **Protection respiratoire:**



En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

Filtre à gaz K.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Gants résistant aux solutions alcalines

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Temps de pénétration: $\geq 8h$

Caoutchouc fluoré (Viton)

Butylcaoutchouc

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir

Gants en tissu épais

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en PVC

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· **Odeur:**

Piquante

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH à 20 °C:**

>12

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 36 °C

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 ó RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: Ammoniaque 25% Ph. Eur. BP

(suite de la page 5)

· Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.	
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	15,4 Vol %
Supérieure:	33,6 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C: 460 hPa ((DIN 51754))	
· Densité à 20 °C: 0,91 g/cm ³	
· Densité relative: Non déterminé.	
· Densité de vapeur: Non déterminé.	
· Taux d'évaporation: Non déterminé.	
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible	
· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.	
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
VOC (CE)	0,00 %
VOCV (CH)	0,00 %
· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Effet corrosif pour les métaux.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Vives réactions aux alcalis concentrés et aux agents d'oxydation.
Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
Réactions aux acides.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles.
- **10.5 Matières/Substances incompatibles:** Acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Ammoniac
oxydes d'azote

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	350 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,4 mg/l (rat)

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 ó RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: Ammoniaque 25% Ph. Eur. BP

(suite de la page 6)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité subaiguë à chronique:**
Danger de perte de la vue
OEdème pulmonaire
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:**
Non neutralisée, la substance peut être dangereuse pour les organismes aquatiques par le changement de pH.
Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**



Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

- Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
- Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
- Très toxique pour organismes aquatiques.
- Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 ó RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: Ammoniaque 25% Ph. Eur. BP

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· **Code déchet:** N° Code déchets VEVA/OMoD (CH)

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN3287

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

3287 LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG**

TOXIC LIQUID, INORGANIC, N.O.S. (AMMONIA
SOLUTION), MARINE POLLUTANT

· **IATA**

TOXIC LIQUID, INORGANIC, N.O.S.

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG**



· **Classe**

6.1 Matières toxiques.

· **Étiquette**

6.1

· **IATA**



· **Class**

6.1 Matières toxiques.

· **Label**

6.1

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

II

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Le produit contient matières dangereuses pour
l'environnement : ammoniac

· **Marine Pollutant:**

Non

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur**

Attention: Matières toxiques.

· **Indice Kemler:**

60

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 ó RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: Ammoniaque 25% Ph. Eur. BP

(suite de la page 8)

· No EMS:	F-A,S-A
· Segregation groups	Ammonium compounds
· Stowage Category	B
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	100 ml
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E4 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 1 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	100 ml
· Excepted quantities (EQ)	Code: E4 Maximum net quantity per inner packaging: 1 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3287 LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07 GHS09

- **Mention d'avertissement Danger**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
ammoniac
- **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 ó RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: Ammoniaque 25% Ph. Eur. BP

(suite de la page 9)

- P304+P340 *EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.*
- P305+P351+P338 *EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*
- P403+P233 *Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.*
- P405 *Garder sous clef.*
- P501 *Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales:**
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe A (Classification propre)
- **VOC (CE)** 0,00 %
- **VOCV (CH)** 0,00 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Restriction de l'utilisation recommandée.**
- **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit
- **Contact:**
iCSA
Coo. de Sécurité

022/ 307 11 80
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux ó Catégorie 1
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée ó Catégorie 1B
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) ó Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique ó Catégorie 1

CH/FR